

LES CONVENTIONS DE GENÈVE DU 12 AOUT 1949¹

Quelques ouvrages

	Fr. suisses
Les Conventions de Genève du 12 août 1949, 3^e édition, 251 p.	9.—
Commentaire publié sous la direction de M. J. Pictet, membre du CICR :	
— Tome I: La Convention de Genève pour l'amélioration du sort des blessés et malades dans les forces armées en campagne — 542 p.	
relié	18.—
broché	15.—
— Tome II: La Convention de Genève pour l'amélioration du sort des blessés, des malades et des naufragés des forces armées sur mer — 333 p.	
relié	23.—
broché	18.—
— Tome III: La Convention de Genève relative au traitement des prisonniers de guerre — 834 p.	
relié	38.—
broché	33.—
— Tome IV: La Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre — 729 p.	
relié	33.—
broché	28.—
Résumé à l'usage des militaires et du public, 14 p.	1.50
Cours de cinq leçons, 114 p.	6.—
Dispositions essentielles, 4 p.	0.30
Manuel du soldat, 25 p.	0.50
*	
Diapositives:	
— Trente diapositives avec commentaire ronéographié des principaux articles des Conventions de Genève de 1949. Photographies en couleur de scènes montées à l'aide de figurines	25.—
*	

¹ On peut obtenir ces ouvrages, ainsi que la liste complète des publications du CICR, auprès du Service de Documentation du CICR, 7, avenue de la Paix, CH-1211 Genève.

QUELQUES OUVRAGES RELATIFS A LA CROIX-ROUGE

Jean Pictet

	Fr. suisses
— Les principes de la Croix-Rouge, 158 p.*	8.—
— Les principes du droit international humanitaire, 161 p., planche.*	8.—
— La doctrine de la Croix-Rouge, 18 p.*	2.—

Max Huber

— La pensée et l'action de la Croix-Rouge, 376 p.*	14.—
--	------

Pierre Boissier

— Histoire du Comité international de la Croix-Rouge, tome 1 : De Solférino à Tsoushima, Paris, Plon, 512 p.*	22.30
---	-------

Henri Coursier

— La Croix-Rouge internationale. Histoire, organisation, action. 2 ^e édition mise à jour. Paris, P.U.F., 128 p. « Que sais-je ? » n° 831.*	3.50
---	------

Jean-G. Lossier

— Solidarité, signification morale de la Croix-Rouge, 131 p.*	4.—
---	-----

Marcel Junod

— Le Troisième Combattant. L'odyssée d'un délégué de la Croix-Rouge. De l'hypérite en Abyssinie à la bombe atomique d'Hiroshima. Paris, Payot, 2 ^e édition, 280 p.*	5.—
--	-----

Bernard Gagnebin et Marc Gazay

— A la rencontre de Henry Dunant, Genève, Georg, illustrations, 118 p.*	15.—
---	------

* * *

Edités par l'Institut Henry-Dunant

Henry Dunant

— Un Souvenir de Solférino suivi de L'Avenir sanglant, 200 p.**	16.50
— Mémoires, 368 p.**	25.—

* On peut obtenir ces ouvrages auprès du CICR, 7, avenue de la Paix, CH-1211 Genève 1.

** Un prix spécial, respectivement 14.— fr.s. et 20.— fr.s., est consenti aux membres de la Croix-Rouge qui s'adresseront directement à l'Institut Henry-Dunant, 3, rue de Varembe, 1202, Genève.

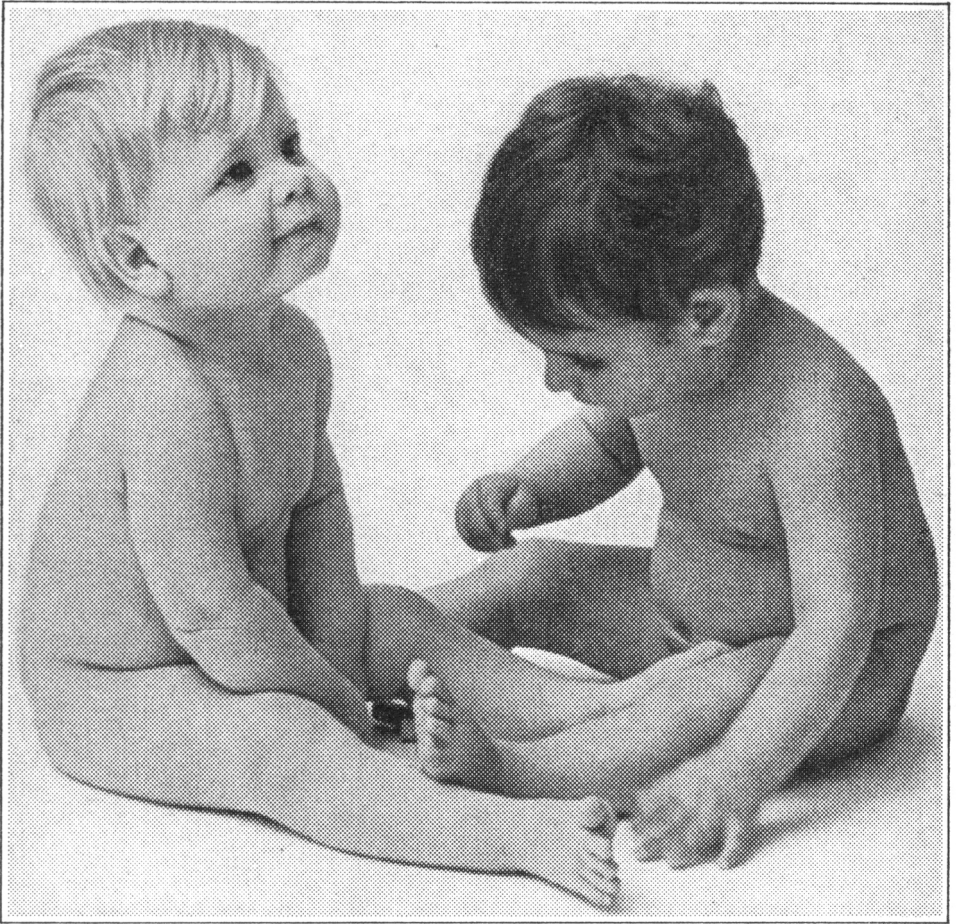
le seul Boeing 747 à s'envoler pour l'Orient

A l'instar des autres compagnies aériennes, nos avions effectuent des vols pour New York à partir de Paris, Francfort, Rome et Londres. Mais à la différence des autres compagnies



AIR-INDIA

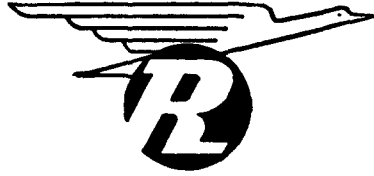
est la première à desservir l'Orient, et donc la seule qui donne à ses passagers une chance de s'envoler vers l'Est sur un Boeing 747.



PI 2255 A2

*Nestlé au service de l'enfance
dans le monde entier*





H. Ritschard & Cie. S.A.

TRANSPORTS INTERNATIONAUX

AGENCE DE VOYAGES

GENÈVE, 49, route des Jeunes

Téléphone 43 76 00 - Télex 22 167

Agence de voyages pour Genève:

18, place Cornavin - Tél. 32 34 02

Change - Billets - Passages maritimes

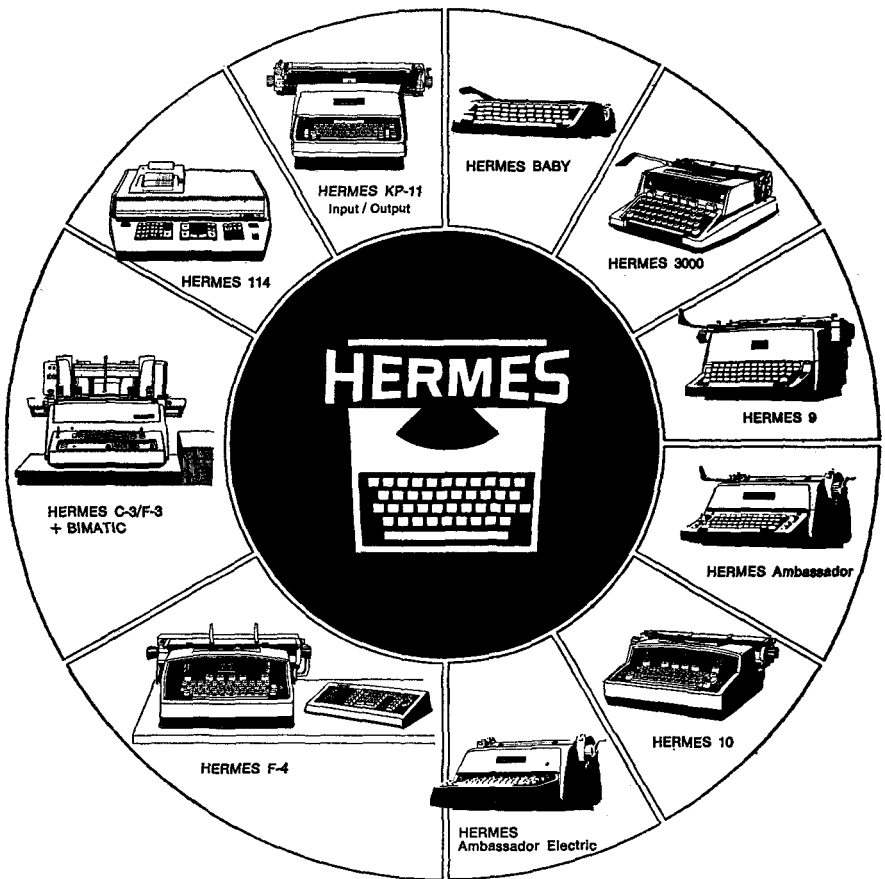
Assurances - Agence en douane

Camionnages - Entrepôts

*Livraison à domicile des billets avion et chemin de fer
sur simple commande téléphonique*

Succursales:

LAUSANNE - ANNEMASSE (France)



HERMES

Machines à écrire • Automates comptables
 Machines d'organisation • Facturières électroniques
 Calculatrices à programme
 Machines périphériques pour le traitement des informations

Typewriters • Accounting machines
 Systems Machines • Electronic billing machines
 Calculators with program
 Peripheral equipment for data processing

Schreibmaschinen • Buchungsautomaten
 Organisationsmaschinen • Elektronische Fakturiermaschinen
 Programmierbare Tischrechner
 Peripheriemaschinen für Datenverarbeitung

PAILLARD S.A. 1401 YVERDON
Suisse Switzerland Schweiz

TRAMARSA

- transports aériens
- Agents maritimes

GENÈVE, 17, rue du Mont-Blanc

Succursales et agences : Bâle, Le Locle, Sion, Zurich

équipement de bureau



Meubles de bureau en
bois et en acier
Machines à écrire
Calculatrices électroniques
Appareils à dicter Philips
Toutes les fournitures
de bureau

GENÈVE 5-7, rue Lévrier
(téléphone 32 24 00)

LAUSANNE 18, rue de Bourg
(téléphone 22 82 33)

PAPIERS-PEINTS

GROSJEAN & Cie S. A.

61, rue du Rhône — Tél. 24 96 30

Genève

REVÊTEMENTS DE SOLS

Organisation mondiale de voyages

***Vos voyages d'affaires
vos loisirs***

Plus de 450 agences

4, rue du Mont-Blanc
1201 GENÈVE

Téléphone : 32 55 11
31 27 65 — 32 79 33



**100 ans d'expérience
à votre service**

Médailles, insignes,
prix sportifs,
articles publicitaires,
écus commémoratifs

Travail suisse de qualité



HUGUENIN MEDAILLEURS S.A.
2400 LE LOCLE



exécute tous
travaux d'impression

Alain Christinet
13, rue des Rois
(arcade rue Synagogue)

Imprimerie des Rois

Téléphone 25 66 56

Mario Lazzari,
Administrateur

CALORIE

CHAUFFAGE VENTILATION CLIMATISATION

GENÈVE

EXTRAIT DES STATUTS
DU COMITÉ INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE
(adoptés le 25 septembre 1952)

ARTICLE PREMIER. — Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), fondé à Genève en 1863, consacré par les Conventions de Genève et par les Conférences internationales de la Croix-Rouge, est une institution indépendante ayant son statut propre.

Il est partie constitutive de la Croix-Rouge internationale¹.

ART. 2. — En tant qu'association régie par les articles 60 et suivants du Code civil suisse, le CICR possède la personnalité civile.

ART. 3. — Le CICR a son siège à Genève.

Il a pour emblème la croix rouge sur fond blanc. Sa devise est « *Inter arma caritas* ».

ART. 4. — Le CICR a, notamment, pour rôle :

- a) de maintenir les principes fondamentaux et permanents de la Croix-Rouge, à savoir : l'impartialité, une action indépendante de toute considération raciale, politique, confessionnelle ou économique, l'universalité de la Croix-Rouge et l'égalité des Sociétés nationales de la Croix-Rouge ;
- b) de reconnaître toute Société nationale de la Croix-Rouge nouvellement créée ou reconstituée et répondant aux conditions de reconnaissance en vigueur, et de notifier cette reconnaissance aux autres Sociétés nationales ;
- c) d'assumer les tâches qui lui sont reconnues par les Conventions de Genève, de travailler à l'application fidèle de ces Conventions et de recevoir toute plainte au sujet de violations alléguées des Conventions humanitaires ;
- d) d'agir, en sa qualité d'institution neutre, spécialement en cas de guerre, de guerre civile ou de troubles intérieurs ; de s'employer en tout temps à ce que les victimes militaires et civiles desdits conflits et de leurs suites directes reçoivent protection et assistance, et de servir, sur le plan humanitaire, d'intermédiaire entre les parties ;
- e) de contribuer, en vue desdits conflits, à la préparation et au développement du personnel et du matériel sanitaires, en collaboration avec les organisations de la Croix-Rouge et les Services de santé militaires et autres autorités compétentes ;
- f) de travailler au perfectionnement du droit international humanitaire, à la compréhension et à la diffusion des Conventions de Genève et d'en préparer les développements éventuels ;
- g) d'assumer les mandats qui lui sont confiés par les Conférences internationales de la Croix-Rouge.

Le CICR peut en outre prendre toute initiative humanitaire qui entre dans son rôle d'institution spécifiquement neutre et indépendante et étudier toute question dont l'examen par une telle institution s'impose.

ART. 6 (alinéa premier). — Le CICR se recrute par cooptation parmi les citoyens suisses. Le nombre de ses membres ne peut dépasser vingt-cinq.

¹ La Croix-Rouge internationale comprend les Sociétés nationales de la Croix-Rouge, le Comité international de la Croix-Rouge et la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge. L'expression « Sociétés nationales de la Croix-Rouge » couvre également les Sociétés du Croissant-Rouge et la Société du Lion-et-Soleil-Rouge.

ADRESSES DES SOCIÉTÉS NATIONALES

- AFGHANISTAN — Croissant-Rouge afghan, *Kaboul*.
- AFRIQUE DU SUD (République) — Croix-Rouge sud-africaine, Cor. Kruis & Market Streets, P.O.B. 8726, *Johannesburg*.
- ALBANIE — Croix-Rouge albanaise, 35, Rruga e Barrikadavet, *Tirana*.
- ALGÈRE — Comité central du Croissant-Rouge algérien, 15 bis, boulevard Mohamed V, *Alger*.
- ALLEMAGNE (République démocratique) — Croix-Rouge allemande dans la République démocratique allemande, 2, Kaitzerstrasse, *Dresde A I*.
- ALLEMAGNE (République fédérale) — Croix-Rouge allemande dans la République fédérale d'Allemagne, 71, Friedrich-Ebert-Allee, 5300 *Bonn 1*, Postfach.
- ARABIE SAOUDITE — Croissant-Rouge de l'Arabie Saoudite, *Riyad*.
- RÉPUBLIQUE ARABE UNIE — Croissant-Rouge de la République Arabe Unie, rue Ramsès, 34, *Le Caire*.
- ARGENTINE — Croix-Rouge argentine, H. Yrigoyen 2068, *Buenos Aires*.
- AUSTRALIE — Croix-Rouge australienne, 122-128 Flinders Street, *Melbourne, C.I.*
- AUTRICHE — Croix-Rouge autrichienne, 3, Guss-hausstrasse, Postfach 39, *Vienne IV*.
- BELGIQUE — Croix-Rouge de Belgique, 98, chaussée de Vleurgat, *Bruxelles 5*.
- BIRMANIE — Croix-Rouge de Birmanie, 42, Strand Road, Red Cross Building, *Rangoon*.
- BOLIVIE — Croix-Rouge bolivienne, avenue Simon-Bolívar, 1515 (Casilla 741), *La Paz*.
- BOTSWANA — Croix-Rouge du Botswana, P.O. Box 485, *Gaborone*.
- BRÉSIL — Croix-Rouge brésilienne, Praça da Cruz Vermelha, 12 ZC/86, *Rio de Janeiro*.
- BULGARIE — Croix-Rouge bulgare, 1, boul. S. S. Biruzov, *Sofia*.
- BURUNDI — Croix-Rouge du Burundi, B.P. 324, rue du Marché 3, *Bujumbura*.
- CAMEROUN — Comité central de la Croix-Rouge camerounaise, rue Henri-Dunant, Boîte postale 631, *Yaoundé*.
- CANADA — Croix-Rouge canadienne, 95, Wellesley Street East, *Toronto, 284 (Ontario)*.
- CEYLAN — Croix-Rouge de Ceylan, 106, Dharma-pala Mawatha, *Colombo VII*.
- CHILI — Croix-Rouge chilienne, Avenida Santa Maria 0150 Correo 21, Casilla 246. V., *Santiago de Chile*.
- CHINE — Croix-Rouge chinoise, 22, Kanmien Hutung, *Pékin, E*.
- COLOMBIE — Croix-Rouge colombienne, Carrera 7a, N.º 34-65, Apartado Nacional 1110, *Bogota D.E.*
- CONGO — Croix-Rouge du Congo, 41, av. Valcke, B.P. 1712, *Kinshasa*.
- CORÉE (République de) — Croix-Rouge de la République de Corée, 32-3 Ka Nam San Dong, *Séoul*.
- CORÉE (République démocratique populaire de) — Croix-Rouge de la République démocratique populaire de Corée, *Pyongyang*.
- COSTA RICA — Croix-Rouge costaricienne, Calle 5a, Apartado 1025, *San José*.
- COTE D'IVOIRE — Croix-Rouge de Côte d'Ivoire, B.P. 1244, *Abidjan*.
- CUBA — Croix-Rouge cubaine, Calle 23 201 esq. N Vedado, *La Havane*.
- DAHOMÉY — Société nationale de la Croix-Rouge du Dahomey, B.P. 1, *Porto-Novo*
- DANEMARK — Croix-Rouge danoise, Ny Vestergade 17, *Copenhague K*.
- RÉPUBLIQUE DOMINICAINE — Croix-Rouge dominicaine, Calle Juan Enrique Dunant, Ensanche Miraflores, *Saint-Domingue*.
- ÉQUATEUR — Croix-Rouge équatorienne, Calle de la Cruz Roja y avenida Colombia 118, *Quito*.
- ESPAGNE — Croix-Rouge espagnole, Eduardo Dato, 16, *Madrid, 10*.
- ÉTATS-UNIS — Croix-Rouge américaine, National Headquarters, 17th and D. Streets, N.W., *Washington 6, D.C.*
- ÉTHIOPIE — Croix-Rouge éthiopienne, Red Cross Road N.º 1, P.O. Box 195, *Addis-Abebba*.
- FINLANDE — Croix-Rouge de Finlande, Tehtaan-katu, 1 A, P.O.B. 14168, *Helsinki 14*.
- FRANCE — Croix-Rouge française, 17, rue Quentin-Bauchart, *Paris (8^e)*.
- GHANA — Croix-Rouge du Ghana, P.O. Box 835, *Accra*.
- GRANDE-BRETAGNE — Croix-Rouge britannique, 9, Grosvenor Crescent, *Londres, S.W.1*.
- GRÈCE — Croix-Rouge hellénique, Rue Lycavittou, 1, *Athènes 135*.
- GUATEMALA — Croix-Rouge du Guatemala, 3^a Calle 8-40, Zona 1, *Guatemala C.A.*
- GUYANE — Croix-Rouge de Guyane, P.O. Box 351, Eye Leary, *Georgetown*.
- HAÏTI — Croix-Rouge haïtienne, place des Nations-Unies, B.P. 1337, *Port-au-Prince*.
- HAUTE-VOLTA — Croix-Rouge voltaïque, B.P. 340, *Ouagadougou*.
- HONDURAS — Croix-Rouge du Honduras, Calle Henri-Dunant N.º 516, *Tegucigalpa*.
- HONGRIE — Croix-Rouge hongroise, Arany Janos utca, 31, *Budapest V*.
- INDE — Croix-Rouge de l'Inde, Red Cross Road 1, *La Nouvelle-Delhi, 1*.
- INDONÉSIE — Croix-Rouge indonésienne, Djalan Abdulmuis, 66, P.O. Box 2009, *Djakarta*.
- IRAK — Croissant-Rouge de l'Irak, Al Mansour, *Bagdad*.
- IRAN — Société du Lion-et-Soleil-Rouge de l'Iran, Avenue Ark, *Téhéran*.
- IRLANDE — Croix-Rouge irlandaise, 16, Merrion Square, *Dublin 2*.

ADRESSES DES SOCIÉTÉS NATIONALES

- ISLANDE — Croix-Rouge islandaise, *Öldugøtu 4*, Post Box 872, *Reykjavik*.
- ITALIE — Croix-Rouge italienne, 12, via Toscana, *Rome*.
- JAMAÏQUE — Croix-Rouge de la Jamaïque, 76, Arnold Road, *Kingston 5*.
- JAPON — Croix-Rouge du Japon, 5, Shiba Park, Minato-Ku, *Tokio 105*.
- JORDANIE — Croissant-Rouge jordanien, P.O. Box 10001, *Amman*.
- KÉNYA — Croix-Rouge du Kenya, St. John's Gate, P.O. Box 712, *Nairobi*.
- RÉPUBLIQUE KHMÈRE — Croix-Rouge khmère 17, Vithei Croix-Rouge khmère, B.P. 94, *Phnom-Penh*.
- KOWEÏT — Croissant-Rouge de Koweït, P.O. Box 1359, *Koweït*.
- LAOS — Croix-Rouge lao, B.P. 650, *Vientiane*.
- LIBAN — Croix-Rouge libanaise, rue Général-Spears, *Beyrouth*.
- LIBÉRIA — Croix-Rouge du Libéria, National Headquarters, 13th Street-Sinkor, P.O. Box 226, *Monrovia*.
- RÉPUBLIQUE ARABE LIBYENNE — Croissant-Rouge libyen, Berka Omar Mukhtar Street, P.O. Box 541, *Benghazi*.
- LIECHTENSTEIN — Croix-Rouge du Liechtenstein, FL-9490 *Vaduz*.
- LUXEMBOURG — Croix-Rouge luxembourgeoise, Parc de la Ville, C.P. 234, *Luxembourg*.
- MADAGASCAR — Croix-Rouge de la République malgache, rue Clemenceau, B.P. 1168, *Tananarive*.
- MALAISIE — Croix-Rouge de Malaisie, Jalan Belfield 519, *Kuala Lumpur*.
- MALAWI — Croix-Rouge du Malawi, Hall Road, Box 247, *Blantyre*.
- MALI — Croix-Rouge malienne, Route de Koulikora B.P. 280, *Bamako*.
- MAROC — Croissant-Rouge marocain, rue Benzakour, B.P. 189, *Rabat*.
- MEXIQUE — Croix-Rouge mexicaine, Avenida Ejército Nacional N.º 1032, *Mexico, 10, DF*.
- MONACO — Croix-Rouge monégasque, bd de Suisse, 27, *Monte-Carlo*.
- MONGOLIE (République populaire de) — Croix-Rouge de la République populaire de Mongolie, Central Post Office, Post Box 537, *Oulan-Bator*.
- NÉPAL — Croix-Rouge du Népal, Tripureswar, P.B. 217, *Kathmandu*.
- NICARAGUA — Croix-Rouge du Nicaragua, 305, 12 Avenida Noroeste, *Managua, D.N.*
- NIGER — Croix-Rouge du Niger, B.P. 386, *Niamey*.
- NIGÉRIA — Croix-Rouge du Nigéria, Eko Akete Close, off. St. Gregory Rd., Onikan, P.O. Box 764, *Lagos*.
- NORVÈGE — Croix-Rouge de Norvège, Parkveien, 33b, *Oslo 3*.
- NOUVELLE-ZÉLANDE — Croix-Rouge néo-zélandaise, 61, Dixon Street, P.O.B. 6073, *Wellington, C.2*.
- OUGANDA — Croix-Rouge de l'Ouganda, Nabunya Road, P.O. Box 494, *Kampala*.
- PAKISTAN — Croix-Rouge du Pakistan, Dr. Dawood Pota Road, *Karachi 4*.
- PANAMA — Croix-Rouge de Panama, Apartado 668, Zona 1, *Panama*.
- PARAGUAY — Croix-Rouge paraguayenne, calle André Barbero y Artigas 33, *Asuncion*.
- PAYS-BAS — Croix-Rouge néerlandaise, 27, Prinsessegracht, *La Haye*.
- PÉROU — Croix-Rouge péruvienne, Jiron Chancay 881, *Lima*.
- PHILIPPINES — Croix-Rouge philippine, 860, United Nations Avenue, P.O. Box 280, *Manille D-406*.
- POLOGNE — Croix-Rouge polonaise, Mokotowska 14, *Varsovie*.
- PORTUGAL — Croix-Rouge portugaise, Secrétariat général, Jardim 9 de Abril, 1-5, *Lisbonne 3*.
- ROUMANIE — Croix-Rouge de la République Socialiste de Roumanie, Strada Biserica Amzei, 29, *Bucarest*.
- SAINTE-MARIN — Croix-Rouge de Saint-Marin, Palais gouvernemental, *Saint-Marin*.
- SALVADOR, EL — Croix-Rouge du Salvador, 3ª avenida Norte y 3ª, calle Poniente, 21, *San Salvador*.
- SÉNÉGAL — Croix-Rouge sénégalaise, Bld. Franklin-Roosevelt, P.O.B. 299, *Dakar*.
- SIERRA LEONE — Croix-Rouge de Sierra Leone, P.O. Box 427, 6, Liverpool Street, *Freetown*.
- SOMALIE — (République de) Croissant-Rouge somalien P.O. Box 937, *Mogadiscio*.
- SOUDAN — Croissant-Rouge soudanais, P.O. Box 235, *Khartoum*.
- SUÈDE — Croix-Rouge suédoise, Artillerigatan, 6, 10440 *Stockholm 14*.
- SUISSE — Croix-Rouge suisse, Taubenstrasse, 8, Case postale 2699, 3001 *Berne*.
- SYRIE — Croissant-Rouge syrien, bd Mahdi Ben Barake, *Damas*.
- TANZANIE — Croix-Rouge de Tanganyika, Upanga Road, P.O.B. 1133, *Dar-es-Salaam*.
- TCHÉCOSLOVAQUIE — Croix-Rouge tchécoslovaque, Thunovska, 18, *Praque 1*.
- THAÏLANDE — Croix-Rouge thaïlandaise, King Chulalongkorn Memorial Hospital, *Bangkok*.
- TOGO — Croix-Rouge togolaise, 19, avenue des Alliés, B.P. 655, *Lomé*.
- TRINITÉ-et-TOBAGO — Croix-Rouge de Trinité-et-Tobago, 48, Pembroke Street, P.O. Box 357, *Port of Spain*.
- TUNISIE — Croissant-Rouge tunisien, 19, rue d'Angleterre, *Tunis*.
- TURQUIE — Société du Croissant-Rouge turc, Yenisehir, *Ankara*.
- U.R.S.S. — Alliance des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge de l'U.R.S.S., Tcheremushki, J. Tcheremushkinskii proezd 5, *Moscou, W 36*.
- URUGUAY — Croix-Rouge uruguayenne, Avenida 8 de Octubre 2990, *Montevideo*.
- VENEZUELA — Croix-Rouge vénézuélienne, Avenida de Andrés Bello, N° 4, Apart. 3185, *Caracas*.
- VIETNAM (République démocratique du) — Croix-Rouge de la République démocratique du Vietnam, 68, rue Bà-Triêu, *Hanoi*.
- VIETNAM (République du) — Croix-Rouge de la République du Vietnam, rue Hồng Thập Tu, N° 201, *Saigon*.
- YOUGO-SLAVIE — Croix-Rouge yougoslave, Simina ulica broj, 19, *Belgrade*.
- ZAMBIE — Croix-Rouge de Zambie, P.O. Box R. W. 1, Ridgeway, *Lusaka*.